



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° LMA1

Guide de bonnes pratiques en matière de
mobilité locale

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Logistique, Marchandises

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
E.1.3	Réduire la pénétration de véhicules de transport non consolidés dans le centre-ville de Charleroi en encourageant le recours aux centres de consolidation et à la cyclo-logistique	E.1.3_1 Développer, communiquer et faire respecter une vision à long terme d'accès stricte au centre-ville (limitation des heures d'accès, révision des itinéraires de circulation, règles d'attribution de dérogations) pour les véhicules polluants et de livraison non consolidés	Informar sur les bonnes pratiques en matière de logistique locale, pour permettre aux communes d'identifier des actions pour contribuer au déploiement de la cyclo-logistique
		E.1.3_2 Réduire le nombre d'entrées et de sorties de véhicules de transport de marchandises en donnant un accès spécifique aux véhicules en provenance des centres de consolidation	
		E.1.3_3 Faciliter la cohabitation entre les véhicules de livraison et les autres usagers en assurant des aires de livraison disponibles à proximité des artères commerçantes ;	
		E.1.3_4 Favoriser l'émergence de la cyclo-logistique en mettant en place un réseau de pistes cyclables au gabarit des vélos cargos avec remorques	
		E.1.3_5 Stimuler l'émergence de la cyclo-logistique en lui confiant le transport des colis des administrations et collectivités	

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Type de note :

☒ **Transmission d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ **Consultation du Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de l'avis du Conseil**

☐ **Proposition de décision au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

En novembre 2024, le réseau des Conseillers en mobilité a partagé le numéro 57 de la CeMathèque relative au guide de bonnes pratiques en matière de logistique locale à l'attention des communes. Ce guide s'inscrit dans le contexte de transformation de la mobilité vers des modèles plus durables à l'horizon 2030 en Wallonie, défini autour d'objectifs ambitieux par la Vision FAST 2030 et piloté par

la Stratégie Régionale de Mobilité. L'objectif du guide est donc de soutenir les pouvoirs locaux dans la traduction des orientations stratégiques régionales en actions concrètes, réalistes et atteignables à l'échelle locale.

Le guide propose une répartition des communes wallonnes en quatre catégories, définie sur base de leur niveau d'urbanisation :

1. Agglomérations
2. Villes denses et semi-denses
3. Zones suburbaines ou périurbaines
4. Villages et zones rurales dispersées.

Pour chacune de ces catégories, une série de facteurs bloquants au développement de la logistique locale des marchandises a été listée. Sur base de ces facteurs bloquants, ont été construites des fiches actions, regroupées par thématiques :

1. Sensibilisation & accompagnement
2. Réglementation et gestion de l'accès
3. Logistique durable
4. Aménagement et infrastructures
5. Partenariats et collaborations

Enfin, chacune des actions proposées a été agrémentée d'un score d'impact et de faisabilité et illustrée par un cas concret.

Le guide a été diffusé dès novembre 2024 à l'ensemble des conseillers en mobilité des communes wallonnes et est disponible via le lien ci-dessous.

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

REFERENCES

https://mobilite.wallonie.be/files/cematheque/cematheque_0057.pdf



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° LMA2

Vélos cargo : CeMathèque et prime

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Logistique, Marchandises

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
E.1.3	Réduire la pénétration de véhicules de transport non consolidés dans le centre-ville de Charleroi en encourageant le recours aux centres de consolidation et à la cyclo-logistique	E.1.3_1 Développer, communiquer et faire respecter une vision à long terme d'accès strict au centre-ville (limitation des heures d'accès, révision des itinéraires de circulation, règles d'attribution de dérogations) pour les véhicules polluants et de livraison non consolidés.	Diffuser, en 2025, chez tous les acteurs existants et potentiels du secteur de la cyclologistique les informations méthodologiques et financières à jour.
		E.1.3_4 Favoriser l'émergence de la cyclo-logistique en mettant en place un réseau de pistes cyclables au gabarit des vélos cargos avec remorques.	
		E.1.3_5 Stimuler l'émergence de la cyclo-logistique en lui confiant le transport des colis des administrations et collectivités.	

Type de note :

☒ **Transmission d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ **Consultation du Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de l'avis du Conseil**

☒ **Proposition de décision au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

Le développement de la cyclologistique, particulièrement en milieu urbain, est un des axes de développement de la Stratégie Régionale de Mobilité des Marchandises.

Bien que ce sujet soit clairement identifié dans la Stratégie de la Mobilité, le SPW MI ne disposait ni d'expertise, ni d'action dédiée à ce secteur. L'année 2024 a vu notamment la mise en place de

deux actions spécifiques : le lancement d'une nouvelle **prime vélo cargo** pour les professionnels et l'édition d'un **numéro spécial vélo cargo de la publication Cémathèque**¹.

Le **numéro spécial** de la [Cémathèque vélo cargo](#) s'adresse particulièrement aux communes qui sont le principal acteur de développement de la logistique urbaine. Le guide offre des clés de lecture sur la cyclologistique aujourd'hui et son évolution mais propose également des pistes d'actions à mettre en œuvre sur le territoire communal.

La prime vélo cargo

Depuis le 2 janvier 2024, la Wallonie octroie une nouvelle « prime régionale destinée à l'achat d'un vélo, d'un vélo cargo ou d'une remorque de vélo pour des activités de cyclologistique ». Cette aide à l'acquisition de matériel dédié aux activités de cyclologistique professionnelle est aussi appelée la « prime vélo cargo ». Le matériel acquis peut être neuf ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique. Elle s'adresse à toute personne morale de droit privé ou public, ainsi qu'à tout travailleur indépendant ayant un siège d'activité en Wallonie et s'engageant à ce que 75 % des activités réalisées grâce au matériel subsidié se déroulent en Wallonie. Sans préjuger de son avenir, cette prime est toujours en vigueur en 2025.

<https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-entreprise/primes-regionales/prime-velo-cargo.html>

Pourquoi c'est important d'encourager la cyclologistique ?

La Wallonie s'est engagée à réduire de 55 % ses gaz à effet de serre. En ville, la congestion de la mobilité et la pollution sont notamment dues au fret de marchandises. Or 33 % des marchandises en ville pourraient être transportées à vélo cargo² et ce mode de transport représente près de 8 fois moins de coûts externes qu'un transport équivalent par véhicules utilitaires légers. La Région a décidé de soutenir le développement du transport de marchandises à vélo cargo en octroyant une prime à l'acquisition de matériel cyclologistique.

D'autres actions du SPW MI visent également la cyclologistique : participation à des formations spécifiques (Formation Manager Vélo), sensibilisation via LinkedIn, subventionnement des membres wallons de la Belgian Cycle Logistics Federation pour la mise en place d'actions de structuration du secteur et de communication, contacts et rencontres avec la BCLF et les sociétés wallonnes de cyclologistique, appels à projet dans le cadre de la SRM-M³, dont 2 projets relatifs à la cyclologistique sont actuellement en cours.

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.

Proposition de décision au Conseil

Diffuser auprès de l'ensemble des communes, organismes publics et acteurs locaux les documents et informations repris dans cette fiche d'information.

¹ La Cémathèque est un dossier thématique trimestriel destiné au réseau des CeM (réseau des conseillers en mobilité wallons).

² Selon la BCLF ([Belgian Cycle Logistics Federation](#))

³ Stratégie Régionale de Mobilité, volet Marchandises



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

REFERENCES

CeMathèque n° 56 :

https://mobilite.wallonie.be/files/cematheque/cematheque_0056.pdf

Prime vélo cargo de la Région wallonne :

<https://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-entreprise/primes-regionales/prime-velo-cargo.html>

Belgian Cycle Logistics Federation (BCLF) :

<https://bclf.be/>



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° LMA3

Inventaire des terrains multimodaux potentiels

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Logistique, Marchandises

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
E.1.1	Renforcer l'accessibilité et l'attractivité des plateformes multimodales		Guider les organismes chargés du développement économique et territorial
E.1.2	Renforcer la compétitivité des transports fluviaux et ferroviaires	E.1.2_1 Permettre le transport de trains longs vers la plateforme multimodale par la mise en place des infrastructures adéquates ;	
		E.1.2_2 Permettre l'accès de bateaux de 110m à la plateforme multimodale en aménageant les quais et en prévoyant des bassins de retournement adaptés ;	

Type de note :

☒ **Transmission d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ **Consultation du Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de l'avis du Conseil**

☐ **Proposition de décision au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

Mise en ligne de l'inventaire des sites à fort potentiel multimodal

En novembre 2023, la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises du SPW Mobilité et Infrastructures a finalisé un **inventaire des sites à fort potentiel multimodal** à l'échelle du territoire wallon. Celui-ci regroupe les lieux où convergent infrastructures et services de mobilité, assurant le transfert modal de marchandises. Cet inventaire permet d'identifier ces sites, de les caractériser mais aussi de les protéger en vue de leur mobilisation pour leur potentiel multimodal.

Désormais, cet inventaire reprend **564 sites potentiels** qui se situent à la fois à moins de 500 m d'une voie navigable et à moins de 750 m d'une voie ferrée, sans qu'aucune zone d'habitat ne se présente entre ces infrastructures de transport et lesdits sites. Ces derniers sont tous pourvus d'une sécante minimale de 400 m, nécessaire au transbordement vers, ou à partir du rail. A chacun des sites cartographiés est associée une table attributaire reprenant des informations liées à la multimodalité

(nom et distance au quai le plus proche, classe de la voie navigable bordant le site, superficie du site, etc.).

Destiné aux organismes chargés du développement économique et territorial, **cet inventaire est désormais en ligne !** Il a aussi été partagé au service Urbanisme des 55 communes wallonnes sur lesquelles a été recensé un site à fort potentiel multimodal. Cet accès se fait via un identifiant et un mot de passe.

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

REFERENCES

Pour en savoir plus sur cet outil, [visionnez le teaser sur YouTube](#).



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° LMA4

Seine-Escaut dans la région de Charleroi

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Logistique, Marchandises

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
E.1.2	Renforcer la compétitivité des transports fluviaux et ferroviaires	E.1.2_2 Permettre l'accès de bateaux de 110m à la plateforme multimodale en aménageant les quais et en prévoyant des bassins de retournement adaptés ;	Actualiser et mettre en perspective les éléments d'action fluviaux du PMCM dans le contexte plus large des voies hydrauliques wallonnes au sein du programme d'investissement Seine-Escaut
		E.1.3_3 Elargir l'amplitude d'ouverture des écluses : soit par l'accélération de la reprise des commandes par le centre PEREX, soit par le recrutement du personnel nécessaire ;	

Type de note :

☒ **Transmission d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ **Consultation du Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de l'avis du Conseil**

☐ **Proposition de décision au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

Le réseau Seine-Escaut, c'est...

- Le développement, la modernisation et la coordination de voies navigables à grand gabarit ;
- Le plus grand projet de développement fluvial d'Europe et un des plus grands projets des réseaux transeuropéens de transports (RTE-T)¹ ;
- En Wallonie, la modernisation de l'ensemble du réseau fluvial à grand gabarit entre Comines et Namur ;
- Un partenariat unique, reconnu au niveau européen, et servant d'exemple de collaboration internationale.

[Vous pouvez en apprendre davantage sur notre site web.](#)

¹ <https://mobilit.belgium.be/fr/rail/financement-europeen/connecting-europe-facility-cef/reseau-transeuropeen-de-transport-rte-t>

Quels sont les objectifs ?

- Optimiser l'usage et le service des voies navigables et doubler leur capacité ;
- Sécuriser les infrastructures en tenant compte des effets du réchauffement climatique ;
- Favoriser le développement d'un transport de marchandises plus durable ;
- Relier le bassin parisien aux grands ports du Nord par la création d'un canal.

Seine-Escaut et ses bénéfices dans la région de Charleroi

De nombreux travaux de Seine-Escaut se déroulent dans la région de Charleroi, certains ont déjà été réalisés depuis quelques années ; d'autres projets sont à poursuivre ou à décider. Tous ont comme point commun d'améliorer les conditions de navigation/d'accès à la zone de Charleroi par les voies navigables. Ils contribuent également à rénover en profondeur certaines infrastructures importantes mais devenues vétustes :

Nouveau pont de Luttre (fait 2018)	Amélioration de l'accessibilité des communes riveraines. Sécurisation du trafic.
Modernisation des écluses de Viesville, Gosselies, Marchienne (fait 2021)	Fiabilisation du trafic. Amélioration de la gestion de l'eau sur le bassin de la Sambre, résilience du trafic face aux changements climatiques
Allongement du quai de Landelies (fait 2021)	Soutien à l'activité économique
Approfondissement de l'écluse d'Auvelais et de la Sambre (finalisé septembre 2024)	Agrandissement de la capacité de transport. Amélioration de la compétitivité du transport fluvial
Téléconduite des écluses de la Sambre (ouverture de la téléconduite sur l'ensemble des écluses de la Basse Sambre depuis 1/1/2025)	Extension des horaires de navigation. Amélioration de la compétitivité et de l'accessibilité pour la logistique
Rénovation du plan incliné de Ronquières (En cours – 2027)	Fiabilisation, sécurisation de l'ouvrage et de la liaison vers Bruxelles et Anvers
Construction de nouvelles écluses à Viesville, Gosselies, Marchienne (Etudes finalisées – dossier en suspend)	Amélioration de l'accessibilité des zones économiques de l'agglomération de Charleroi. Connexion à Dunkerque et, à terme, à la région parisienne via le canal Seine Nord
Aménagement des bassins de virement de la Sambre (Etudes en cours – dossier en suspend)	Sécurisation de la navigation

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

REFERENCES

Programme Seine Escaut :
<https://infrastructures.wallonie.be/home/infrastructures-et-vous/projets-europeens/programme-seine-escaut.html>
Réseau Transeuropéen de Transport :
<https://mobilit.belgium.be/fr/rail/financement-europeen/connecting-europe-facility-cef/reseau-transeuropeen-de-transport-rte-t>

